

Procès-verbal de l'assemblée générale de la fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir
23 avril 2016

Monsieur Jean Paul Moktar, président de la fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir ouvre la séance à 9h30 et accueille les personnalités présentes.

Sur proposition du président Moktar, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, que le bureau de la dite assemblée sera composé de : Messieurs Moktar, Mardelet, Le Guillous, Blin, Bouvart et de Prunelé.

Le président invite les membres de l'assemblée générale à respecter une minute de silence en hommage aux chasseurs décédés au cours de l'année.

M. Moktar présente l'ordre du jour de la matinée et annonce que la fin des opérations de vote se fera à 10h30.

1- Remise des médailles :

Monsieur Moktar a remis les médailles de la fédération à Messieurs Dorange (médaille d'or), Peleau (médaille d'argent), Poitrimol (médaille d'or), Duchesne (médaille d'argent) et Le Louarn (médaille d'argent).

2- Rapport d'activité du conseil d'administration :

Messieurs Mardelet et Le Guillous, vice-présidents de la fédération, donnent lecture du rapport d'activité du conseil d'administration (cf document annexé).

3- Présentation des comptes annuels de l'exercice 2014-2015 :

Monsieur Pouzol, expert-comptable présente les comptes annuels de l'exercice 2014-2015 (cf document annexé) qui font apparaître :

- Pour le compte général de la fédération, un total de charges d'exploitation de 2 252 627 € pour un total des produits de 2 433 020 € soit un résultat d'exploitation excédentaire de 180 393 €. Le résultat net, après impôt et résultat financier, se solde par un bénéfice de 290 103 €.
- Pour le compte dégâts, un total de charges d'exploitation de 713 132 € pour un total des produits de 892 097 € soit un résultat net d'exploitation, après résultat financier, de 194 887 €.

4- Rapport du commissaire aux comptes :

Monsieur Frambourt, commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports.

5- Vote des délibérations :

L'assemblée générale est invitée à délibérer sur les résolutions suivantes.

Résolution n°1 :

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées à l'article L 227.10 du code du commerce, approuve purement et simplement les termes de ce rapport ainsi que les conventions et/ou opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Résolution n°2 :

L'assemblée générale après la lecture du rapport financier, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de la fédération des chasseurs, clos le 30 juin 2015, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ces comptes se soldant par un résultat de 290 103 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins trois abstentions.



Résolution n° 3 :

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le résultat net de l'exercice en plus des réserves de gestion pour un montant de 290 103 €.

Par ailleurs l'assemblée approuve l'affectation d'une somme de 151 582 € à la réserve de gestion, prélevée sur la réserve immobilisée, qui passe de 1 980 112 € à 1 828 530 €, correspondant à la valeur des immobilisations nettes au 30 juin 2015.

Le montant des réserves au 30 juin 2015 s'élève après affectation à 5 364 464 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Résolution n° 4 :

L'assemblée générale, après lecture du rapport financier de la section dégâts de gibier, approuve les comptes clos le 30 juin 2015, tels qu'ils viennent de lui être présentés, ces comptes se soldant par un résultat positif de 194 887 €, résultat inclus dans les comptes de la fédération des chasseurs présentés précédemment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

6- Fixation des montants du timbre fédéral et de la cotisation « contrat de service » pour la campagne 2016-2017 :

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur la fixation du montant du timbre fédéral pour la campagne 2016-2017.

Résolution d'approbation n° 5 :

Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 23 avril 2016 à Chartres décident que le montant du timbre fédéral prévu par la loi sera fixé pour la campagne 2016-2017 à 69 € y compris la somme de 1,8 € qui sera versée à la fédération régionale des chasseurs et 0,30 € au fonds pour la protection des habitats et de la faune sauvage et le montant de la cotisation temporaire 9 jours consécutifs à 35 € et 3 jours consécutifs à 18 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution d'approbation n° 6 :

Conformément aux dispositions prises dans le cadre de la loi chasse publiée le 8 mars 2012 et aux décisions du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs du 15 mars 2016, les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 23 avril 2016 à Chartres fixent le montant du timbre fédéral « nouveau chasseur », pour la campagne 2016-2017, à 30 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur la fixation de la cotisation territoriale pour la campagne 2015-2016.

Résolution d'approbation n° 7 :

Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 23 avril 2016 à Chartres décident que le montant de la cotisation territoriale pour la campagne 2016-2017 est fixé à 0,47 € de l'hectare avec un minimum de perception de 29 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7- Fixation des montants des cotisations à la charge des chasseurs de « grand gibier » pour la campagne 2016-2017 :

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur la fixation des cotisations à la charge des chasseurs de grands gibiers pour la campagne 2016-2017.

Résolution d'approbation n° 8 :

Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 23 avril 2016 à Chartres décident les cotisations suivantes :



- Le montant du timbre Grand Gibier « chevreuil-cerf-sanglier » est fixé à 28 € et 1 € pour les nouveaux chasseurs conformément aux décisions du congrès de la FNC du 15 mars 2016
- Les montants des cotisations temporaires du timbre grand gibier sont fixés à :
 - 14 € pour 9 jours consécutifs
 - 7 € pour 3 jours consécutifs

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution d'approbation n° 8 bis :

Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 23 avril 2016 à Chartres décident les cotisations suivantes :

Cotisations sur bracelet :

Cerf	280 €	
Biche	205 €	
Faon	145 €	+ prix du dispositif de marquage de marquage
Chevreuil	17 €	
Sanglier	24 €	

Cotisations sur bracelet de secours :

Chevreuil	25 €	+ prix du dispositif de marquage de marquage
Cerf	300 €	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8- Présentation et approbation des budgets pour la campagne 2015-2016 :

Après approbation de ces résolutions, Monsieur Lenfant, directeur de la fédération, présente les propositions de budgets 2016-2017 (cf document annexé)

L'assemblée générale est appelée à délibérer sur ces propositions :

Résolution n° 9 :

Les membres de la fédération des chasseurs d'Eure et Loir réunis en assemblée générale le 23 avril 2016 à Chartres après avoir entendu lecture des projets des budgets « compte général » et « dégâts de gibier » de ladite fédération déclarent en approuver les termes et conclusions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Résolution n° 10 : Déléguant au Conseil d'Administration les attributions concernant les opérations d'échange, d'achat, de vente, de location, de construction de bâtiments ou de terrains dans le cadre de l'amélioration de la chasse

Considérant que l'Assemblée Générale peut déléguer certaines de ses attributions au Conseil d'Administration en l'autorisant à effectuer les opérations d'acquisition, location et vente d'immeubles ou de terrains nécessaires à l'accomplissement de la mission de la fédération des Chasseurs.

Les membres de la fédération des chasseurs réunis en assemblée générale le 23 avril 2016 à Chartres, délèguent au conseil d'administration tous pouvoirs pour acquérir, échanger, vendre, construire ou prendre à bail des bâtiments ou des terrains nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la fédération des chasseurs ou à la gestion.

Cette délégation de pouvoirs n'est valable que jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9- Proposition des dates d'ouverture et de fermeture générales de la chasse pour la saison 2016-2017 :

La fédération des chasseurs proposera au préfet les dates d'ouverture suivantes :

L'ouverture générale de la chasse le dimanche 25 septembre 2016.

Espèces de gibier	Dates d'Ouverture	Dates de clôture
<u>Chevreuil</u> : tir à l'approche ou à l'affût	1er juin 2016	28 février 2017
Hors tir à l'approche ou à l'affût	25 septembre 2016	28 février 2017
<u>Cerf</u> : tir à l'approche ou à l'affût	1er septembre 2016	28 février 2017
Hors tir à l'approche ou à l'affût	25 septembre 2016	28 février 2017
<u>Lièvre</u>	25 septembre 2016	4 décembre 2016.
<u>Sanglier</u>	1er juin au 14 août 2016	À l'approche et à l'affût selon les modalités fixées par arrêté préfectoral
	15 août au 24 septembre 2016	A l'approche, à l'affût et en battue selon les modalités fixées par arrêté préfectoral
	25 septembre 2016 au 28 février 2017	Sans conditions particulières à l'exception des unités de gestion de « Senonches » et du « Perche Nogentais »
<u>Renard</u>	25 septembre 2016	28 février 2017
<u>Faisan</u>	25 septembre 2016	31 janvier 2017
<u>Perdrix Grise</u>	25 septembre 2016	4 décembre 2016
<u>Perdrix Rouge</u>	25 septembre 2016	31 janvier 2017
		4 décembre 2016 pour les communes du parc naturel du Perche

La vénerie sous terre du blaireau peut être pratiquée du 15 septembre 2016 au 15 janvier 2017 et du 15 mai au 15 septembre 2017.

Les heures quotidiennes sont fixées comme suit :

25 septembre 2016 au 31 octobre 2016 : 9h à 18h (sauf pigeon 18h30)

1^{er} novembre 2016 au 31 janvier 2017 : 9h00 à 17h00 (sauf pigeon 17h30)

1^{er} février au 28 février 2017 : 9h00 à 18h (sauf pigeon 18h30)

Ces propositions de dates d'ouverture et de fermeture sont validées à l'unanimité.

10- Rapport moral du président :

Le président Moktar présente à l'assemblée générale son rapport moral (cf document annexé)

11- Intervention de Monsieur Sylvain REVERCHON- Directeur Départemental des Territoires :

M. Reverchon salue la participation massive des chasseurs à l'assemblée générale et félicite la fédération pour la diversité des actions menées.

Il se félicite des relations entretenues entre ses services et la fédération. La fédération étant un interlocuteur essentiel de l'administration dans la mise en œuvre des missions de service public.

M. Reverchon salue la grande clarté et la richesse du rapport d'activité et du rapport moral qui lui permettent de mesurer l'importance des actions menées par la fédération des chasseurs.

DB



Il rappelle sa méthode de travail faite de dialogue, d'écoute et de consensus mais également de fermeté.

Il se félicite du dialogue conduit par la fédération au cours des discussions sur le schéma départemental de gestion cynégétique. Ce nouveau schéma n'est certes pas parfait mais il est le fruit d'un compromis entre la chasse et ses partenaires. Il constitue un vrai cap qui fera l'objet d'un suivi régulier pour évaluer les difficultés rencontrées.

Sur la perdrix grise, M. Reverchon encourage la fédération et ses bénévoles à continuer leurs actions. Il fonde l'espoir que ce travail permette le repeuplement d'un maximum de territoires.

Sur le dossier des nuisibles, M. Reverchon s'associe au rapport d'activité de la fédération en incitant les agriculteurs à se mobiliser pour remonter les données économiques liées aux nuisances des espèces pouvant être classées.

Sur l'aménagement des milieux, le directeur départemental des territoires confirme l'avancée de 15 jours de la période d'interdiction de broyage qui sera effective du 15 mai au 1^{er} juillet. Il précise également que tous les couverts en mélange et ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont désormais considérés comme des jachères et doivent être déclarés comme tels.

Sur la gestion du faisan, M. Reverchon rappelle que les discussions ont été bien au-delà de la validation par le préfet. Il croit en la responsabilité de la fédération et à son sens pédagogique pour expliquer les tenants et aboutissants du plan de gestion. Il espère que l'Eure-et-Loir conserve sa place de leader et ne prenne pas de retard sur la gestion de cette espèce.

Sur la question du grand gibier, le directeur départemental des territoires rappelle sa détermination et sa fermeté. Il partage les inquiétudes de la fédération sur la gestion du sanglier et approuve ses demandes de tirs de nuit mais il souhaite également la fin des consignes de tir sur les secteurs les plus sensibles.

Sur le Senonchois, la DDT souhaite maintenir la pression car les indicateurs de suivi de population démontrent l'existence d'une surpopulation. M. Reverchon souhaite l'augmentation du plan de chasse et le contrôle de l'agrainage.

Les pratiques de chasse doivent, selon lui, évoluer afin de permettre la bonne réalisation des plans de chasse.

Pour conclure, son intervention M. Reverchon se félicite des actions entreprises par la fédération sur l'éducation à l'environnement et la préservation des milieux.

Concernant le projet d'autoroute A 154, il entend la perfectibilité du projet mais rappelle que les efforts supplémentaires demandés ont un coût important. Un effort conséquent a été réalisé sur le nord du tracé.

M. Reverchon conclut son intervention en saluant la qualité des dialogues et des échanges entretenus avec la fédération. Le dynamisme de la fédération et l'engagement de ses bénévoles est une chance et un atout majeur. Il souhaite que perdurent les bonnes relations entretenues entre la DDT et la fédération même si parfois la fermeté doit s'imposer.

12- Proclamation des résultats :

Monsieur Moktar proclame les résultats des élections.

157 votants ont participé au scrutin représentant 2 212 voix exprimés et 2 nuls.

- M. Jackie LESAGE a obtenu 1522 voix, est élu administrateur de la fédération des chasseurs.



- M. Jean-Pierre HURBE a obtenu 1904 voix, est élu administrateur de la fédération des chasseurs,
- M. Emmanuel GARAVANNA a obtenu 1975 voix, est élu administrateur de la fédération des chasseurs,
- M. Daniel BLIN a obtenu 1989 voix, est élu administrateur de la fédération des chasseurs,
- M. Didier GANDIN a obtenu 1673 voix, est élu administrateur de la fédération des chasseurs,
- M. Jacques de PRUNELE a obtenu 1804 voix, est élu administrateur de la fédération des chasseurs,
- M. Alain PELLETIER a obtenu 2152 voix, est élu administrateur de la fédération des chasseurs.

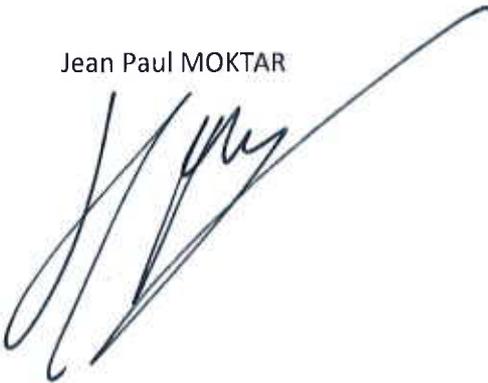
Le Président Moktar et les administrateurs rendent hommage à François Picard, administrateur sortant pour son engagement et son dévouement au service de la chasse et de la fédération.

M. Moktar lui remet la médaille d'or ainsi qu'un cadeau de départ.

Le Président Moktar clôt les travaux de l'assemblée générale à 12h30 et invite les chasseurs et leurs invités à partager le verre de l'amitié.

Le président,

Jean Paul MOKTAR



Le secrétaire de séance,

Daniel BLIN



Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir
Assemblée générale du 23 avril 2016

Rapport d'activité du conseil d'administration

présenté par Xavier Mardelet et Patrick Le Guillous– Vice-présidents de la fédération des chasseurs

Mesdames Messieurs, chers amis

Pour présenter le rapport d'activité de la fédération nous avons choisi de nous référer aux 5 enjeux définis dans le schéma départemental de gestion cynégétique à savoir :

- La pratique de la chasse et la sécurité
- La gestion du grand gibier et l'équilibre agro sylvo cynégétique
- la gestion du petit gibier et chasse durable
- la lutte contre la prédation et la déprédation
- la communication et l'information des chasseurs et du grand public

Je vais vous présenter les deux premiers enjeux après quoi je céderai la parole à Patrick.

Commençons par le premier enjeu, celui de la pratique de la chasse et de la sécurité.

En 2015, nos effectifs de chasseurs ont baissé 2.7%.

Le nombre de validations départementales continue de baisser au profit des validations temporaires qui progressent de nouveau cette année.

La pratique de la chasse serait-elle en pleine transformation ? les chasseurs seraient-ils attirés par une pratique de la chasse plus nomade ? les validations temporaires doivent elles évoluer ?

Autant de questions que nous devons nous poser.

L'accès aux territoires de chasse demeure le premier des freins à la pratique de la chasse.

Et c'est un paradoxe car la chasse en Eure-et-Loir est diverse.

Nous avons la possibilité de chasser, outre le grand et le petit gibier traditionnel, de nombreuses autres espèces.

Alors pourquoi ne pas proposer, aux nouveaux chasseurs ou aux chasseurs sans territoire, des chasses spécifiques aux lapins de garenne, aux grives, aux pigeons ramiers ou aux corvidés.

Ces nouvelles pratiques de chasse permettraient à ces chasseurs d'accéder à des territoires et de pratiquer des chasses récréatives tout en régulant des espèces parfois bien envahissantes.

J'en appelle donc aux chasses communales et aux territoires privés pour qu'une réflexion soit menée au sein de chaque chasse pour l'intégration de nouvelle recrue.

Car le nombre de ces nouvelles recrues ne faiblit pas.

En 2015 ils étaient encore près de 220 à participer à la formation du permis de chasser.

C'est bien là le signe que la chasse ne perd pas de son attrait.

Pour simplifier les démarches administratives des territoires, le conseil d'administration de la fédération a mis en œuvre une réforme de la gestion des territoires.

Tout territoire de chasse déclaré à la fédération l'est, à présent, pour la gestion du grand et du petit gibier.

Ainsi nous avons pu mettre en œuvre, dès cet hiver, un formulaire unique de demande de plan de chasse accompagné d'un bilan des prélèvements réalisés par territoire.

Désormais, les territoires n'ont plus qu'un unique document à transmettre à la fédération pour réaliser leur demande de plan de chasse grand gibier, leur demande de plan de gestion petit gibier et le bilan de leurs prélèvements.

C'est donc une véritable simplification administrative qui est mis en œuvre et vous êtes nombreux à nous en féliciter.

En matière de sécurité, le département n'a pas eu à déplorer d'accidents graves et nous nous en réjouissons. Mais je tiens malgré tout à rappeler à chacun l'importance du respect des règles élémentaires de sécurité.

Les infractions au transport des armes sont encore trop nombreuses.

Les consignes et règles élémentaires de sécurité ont fait l'objet d'une attention particulière dans le schéma départemental de gestion cynégétique.

La chasse dite à la rattente qui consiste à être à l'attente du passage d'un ou plusieurs grands gibiers, chassés en battue, par les territoires voisins pose encore des problèmes de sécurité dans certains secteurs du département.

La fédération rappelle que cette pratique de chasse, si on peut appeler cela une pratique, est organisée au travers du schéma départemental de la façon suivante :

- si il y a accord entre les différents détenteurs de droit de chasse riverains et mise en place d'une convention garantissant la sécurité de toutes les parties, aucune contrainte n'est imposée aux territoires, la rattente est tolérée.

- en cas de désaccord, pour garantir la sécurité des deux parties, la chasse à la rattente est tolérée à plus de 300 mètres des limites de ces territoires. Toutefois, la distance est ramenée à 150 mètres dès lors que le chasseur à la rattente est posté dans un dispositif de sécurité (mirador) à plus de 2 mètres du sol.

L'Eure-et-Loir est l'un des rares départements à avoir inscrit dans son schéma des dispositions visant à limiter cette pratique mais la réglementation et le respect de la propriété privée ne nous permettent pas d'aller plus loin.

La chasse n'est pas plus dangereuse que d'autres activités de loisir, elle l'est même moins. Mais le port d'une arme nous oblige à une rigueur et une prudence extrême.

C'est la raison pour laquelle la pratique de la chasse et la sécurité est, pour la fédération des chasseurs, le premier des enjeux.

Le deuxième enjeu de notre schéma n'est pas le moindre puisqu'il s'agit de la gestion du grand gibier et de l'équilibre agro sylvo cynégétique.

Trois volets constituent cet enjeu : la gestion et la prévention des dégâts, la gestion de l'habitat de la grande faune et la gestion des espèces de grand gibier.

Commençons par le volet sur la gestion et la prévention des dégâts.

Avec 310 hectares de détruits, la surface impactée par les dégâts de grand gibier progresse de 9%.

Une fois n'est pas coutume, ces dégâts sont dus à parité au sanglier et au cerf.

Les dégâts de grands cervidés ont diminué de moitié en deux années, démontrant ainsi tout le bienfondé de l'augmentation du plan de chasse sur l'espèce.

Pour le sanglier, l'hiver doux de 2015 couplé à une excellente reproduction a entraîné un développement des populations dans la quasi-totalité du département, occasionnant des dégâts dans des secteurs alors dépourvus.

Une vigilance particulière est nécessaire pour endiguer cet accroissement de population et limiter les dégâts induits.

La gestion des dégâts et surtout leur prévention reste délicate, elles nécessitent écoute et dialogue entre les différentes parties concernées.

Pour prévenir au plus tôt les dégâts, la fédération souhaite impliquer les acteurs dans chaque secteur.

C'est dans cet état d'esprit qu'elle a demandé et obtenu la mise en place d'une convention unique tripartite entre agriculteurs, chasseurs et fédération pour assurer la prévention des dégâts dans les secteurs les plus sensibles.

La fédération a également pris toute sa responsabilité en accordant des avis favorables à chaque demandeur d'autorisation de tir du sanglier entre le 1^{er} juin et l'ouverture générale.

Elle a également consenti à la mise en place de tirs de nuit dans les secteurs les plus touchés par les dégâts de sanglier dès lors que la chasse n'était pas ouverte et que les chasseurs ne pouvaient pas directement intervenir.

Certains d'entre vous se sont émus de l'existence de ces tirs de nuit.

La fédération les assume dès lors qu'ils permettent de prévenir les dégâts. Elle refuse et continuera de refuser les demandes de tir de nuit non justifiées.

Passons à présent aux actions liées à l'aménagement des habitats de la grande faune.

La fédération a participé à la fin des travaux de mise en œuvre de la trame verte et bleue au sein des pays de Beauce, du Dunois, du Perche et de l'agglomération Chartraine.

A chaque fois, la fédération des chasseurs a demandé le maintien ou le rétablissement de corridors entre les différents massifs forestiers.

Elle a prôné pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès des élus et du grand public afin de préserver ces espaces indispensables à la libre circulation des espèces de grand gibier.

La fédération des chasseurs s'est également investie sur le projet d'autoroute A 154.

Après de nombreuses interventions, elle a sensibilisé la DREAL sur l'importance des aménagements faunistiques à mettre en œuvre sur l'ensemble du tracé de la future autoroute.

Les propositions d'aménagement qui nous ont été présentés sont globalement satisfaisants sur la partie nord du tracé même si quelques améliorations sont encore souhaitables, par contre, les aménagements prévus sur la partie sud sont insuffisants.

La DREAL a été attentive à nos propositions et s'est engagée à les étudier.

Passons à la gestion des espèces et à celle du Cerf Elaphe.

Je rappelle à nos invités que l'espèce est suivie depuis de nombreuses années par indice kilométrique ce qui nécessite d'effectuer tous les ans des comptages nocturnes répétés trois fois sur chaque massif.

Chaque année, ce sont plus de 600 personnes qui sont mobilisées et près de 6 000 km parcourus en trois semaines pour évaluer l'évolution de l'indice kilométrique et par conséquent les tendances d'évolution des populations des différents massifs.

Les comptages de cette sortie d'hiver confirment une stagnation de l'indice départemental.

Grâce à la forte augmentation du plan de chasse sur les 3 dernières années, les niveaux de population ne progressent plus et devraient même baisser l'an prochain.

Un effort particulier a été réalisé par les territoires du Senonchois où des phénomènes de concentration de hardes étaient observés.

La fédération remercie tous les territoires qui ont fait preuve de responsabilité en acceptant d'accentuer, parfois de façon très significative leur plan de chasse.

Ces efforts ont permis de stabiliser l'accroissement de la population et ainsi limiter son impact sur les activités agricoles et forestières.

Il faudra poursuivre les efforts de prélèvements l'an prochain afin d'obtenir une baisse des effectifs de grands cervidés sur ce massif.

Passons à présent à la gestion du chevreuil.

Présent sur l'ensemble du département le chevreuil est le Grand gibier le plus chassé du département avec 7491 attributions et 6050 animaux tués.

On note cette année une bonne progression du taux de réalisation à plus de 80% des animaux attribués par le plan de chasse.

Pour optimiser la gestion de l'espèce, la fédération travaille sur la variation des indices de changement écologique.

Ces données prélevées sur l'animal mort nous permettent d'estimer l'état de la population vis-à-vis de son milieu.

La récolte de ces données (poids éviscérés des chevrillard, longueur des pattes arrières ou nombre de corps jaune) doit se faire à l'échelle de chaque massif chevreuil grâce aux retours d'informations de tous les territoires.

C'est à cette condition que nous aurons des données fiables permettant d'affiner la gestion de l'espèce.

La dernière espèce de grand gibier présente dans le département est celle qui fait rêver plus d'un chasseur mais qui peut vite donner pas mal de soucis aux administrateurs de la fédération c'est bien évidemment Le sanglier

Profitant d'un hiver doux et de ressources naturelles alimentaires abondantes, les populations de sanglier ont fortement progressé sur l'ensemble du département permettant à certains chasseurs de prélever le premier sanglier de leur vie ou de la société communale.

Cette recrudescence a été unanimement appréciée par les chasseurs.

Un peu moins du côté fédéral où cette recrudescence de sanglier a anéanti une partie des efforts réalisés pour diminuer les dégâts.

Cependant la responsabilité des chasseurs a été exemplaire.

Conscient des enjeux liés à la présence de l'espèce en zone céréalière les prélèvements ont progressé de 25% avec 2529 animaux prélevés sur la saison de chasse.

Rappelons qu'aucune gestion des prélèvements sur l'espèce n'est mise en place sur le département hormis sur 2 unités de gestion.

Il est donc impossible pour la fédération de contrôler et d'imposer des quotas de prélèvements pour faire diminuer les populations.

Sur les 2 unités de gestion qui expérimentent le plan de gestion de l'espèce, les quotas de prélèvements mis en place depuis 5 ans, permettent d'anticiper et de contenir les fluctuations de populations.

Le fonctionnement de ces unités de gestion repose sur la parité des représentations du monde agricole et cynégétique.

Les comités de pilotage se réunissent au moins deux fois par an pour évaluer l'évolution des dégâts et de la population de sanglier et adapter les prélèvements en fonction de ces variations.

Ces deux comités de pilotage fonctionnent de façon remarquable et les décisions y sont prises à l'unanimité.

L'écoute et le dialogue qui prévalent au sein de ces unités de gestion permettent également d'optimiser la prévention des dégâts par la mise en place de clôtures électriques ou l'organisation de battue de régulation.

Ces instances locales permettent un dialogue et une écoute constructive entre agriculteurs et chasseurs et c'est bien là l'un des objectifs de notre enjeu sur la gestion du grand gibier et l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Avant de passer la parole à Patrick, je tenais à vous remercier pour votre écoute et remercier les services de la fédération, mes collègues du conseil d'administration et l'ensemble de nos adhérents pour leur engagement et leurs actions quotidiennes en faveur de la chasse.

Mesdames, Messieurs, chers amis

Après les enjeux liés à la pratique de la chasse, à la gestion du grand gibier passons au troisième enjeu de notre schéma qui concerne la gestion du petit gibier.

C'est un enjeu fondamental pour l'avenir de la chasse dans notre département.

Nous devons donc tout mettre en œuvre pour gérer ce patrimoine faunistique.

Mais cette gestion est bien souvent ingrate car dépendante de la météo et de l'évolution des milieux.

C'est pour cette raison que la fédération des chasseurs fait de l'aménagement des territoires une priorité absolue pour l'avenir du petit gibier.

Chaque année elle y consacre un budget de 300 000 €.

Malgré ce soutien financier, les surfaces dédiées à la faune sauvage diminuent fortement depuis 10 ans.

Pour tenter d'enrayer cette diminution des surfaces aménagées en faveur de la faune sauvage, la fédération des chasseurs a revalorisé de façon significative les montants des subventions accordées notamment pour les jachères mellifères et les jachères adaptées indispensables au bon aménagement des territoires.

Elle espère ainsi convaincre les agriculteurs à réimplanter des jachères et des couverts favorables à la faune sauvage.

Parallèlement à ces actions, la fédération des chasseurs a poursuivi son partenariat avec la chambre d'agriculture, l'ONCFS et l'association Hommes et Territoires au sein d'agrifaune Eure-et-Loir.

Les travaux menés avec succès sur la gestion raisonnée des bords de champs extérieurs ouvrent de nouvelles perspectives en matière d'aménagement des territoires.

Je vous rappelle que cette gestion consiste à décaler dans le temps la période d'entretien mécanique des bords de champs. Cette gestion raisonnée a un effet direct sur la flore et les insectes présents sur ces espaces.

La fédération souhaite promouvoir ces nouvelles pratiques favorables à la flore, aux insectes et par conséquent à l'avifaune de plaine.

Avec la gestion raisonnée des bords de champs, il n'y a pas de contraintes d'implantation d'une culture ou d'une jachère mais juste un entretien raisonné et décalé dans le temps afin que ces surfaces en bordure extérieure de champs retrouvent tout leur potentiel écologique.

Vous le savez, la gestion mécanique des couverts et le broyage des jachères est source de nombreuses mortalités pour la faune sauvage notamment en période de reproduction et de nidification.

La fédération et la profession agricole se sont accordées pour décaler la période d'interdiction des broyages entre le 15 mai et le 1^{er} juillet.

Nous espérons ainsi limiter l'impact des broyages sur la faune sauvage et nous continuons à encourager les agriculteurs à ne pas broyer ces surfaces du mois d'avril au mois de juillet.

Parmi les espèces de petit gibier gérées par la fédération, la perdrix grise est celle pour laquelle nous détenons le plus de données de suivi démographique.

Malgré nos efforts de gestion, rappelons que l'espèce n'est pas chassée depuis 6 ans, les effectifs reproducteurs diminuent.

Les conditions climatiques du printemps 2015 nous laissaient espérer une bonne reproduction.

Nos espoirs ont été déçus car les pics de chaleur, les orages localisés, et la sécheresse ont causé beaucoup de pertes.

Certains secteurs ont eu le plaisir de voir de belles compagnies.

Pour d'autres l'espèce a déserté !

Les comptages réalisés en sortie d'hiver se soldent par une légère progression des effectifs reproducteurs estimés à 3.5 couples aux 100 hectares.

Espérons que les conditions climatiques du printemps et de l'été permettront d'accentuer cette tendance.

C'est dans ce contexte de déclin, que la fédération a mis en place il y a maintenant deux ans le conservatoire des souches naturelles de perdrix grise.

Ce conservatoire a la double ambition de permettre le sauvetage des nids détruits au cours des travaux agricoles et de repeupler, avec les oiseaux issus de ces nids, les territoires les plus démunis.

Depuis deux ans, deux sites accueillent les oiseaux du conservatoire à Bouville et à Auneau.

L'engagement des bénévoles gérant ces deux sites est total. Ils y consacrent un temps et une passion sans limite.

Il y a un mois, alors que les oiseaux étaient accouplés et en parc de ponte, le site de Bouville a été victime de vandalisme.

Une ou plusieurs personnes se sont introduits sur le site et ont ouvert l'ensemble des volières.

Après de nombreux efforts, douze couples sur les 25 initiaux ont été récupérés mais plusieurs oiseaux sont morts des suites du stress provoqué.

Je vous demande amis chasseurs de soutenir par vos applaudissements le travail et la volonté de M. Langlois et de toute son équipe qui, malgré cet acte odieux, a décidé de relever les manches et de poursuivre son engagement en faveur du conservatoire et de la perdrix grise.

Je céderai la parole à Alain Pelletier à l'issue de ce rapport afin qu'il vous expose le

Après la perdrix, passons au faisan commun.

Plus robuste et plus facile à gérer le faisan commun est présent à l'état naturel sur 1/3 du département. Cela signifie qu'aucun oiseau n'a été réintroduit sur ces territoires depuis au minimum 6 ans.

La période de nidification du faisan étant plus étendue dans le temps que celle de la perdrix, permet à l'espèce des taux de reproduction supérieurs.

Cependant pour les mêmes raisons que sa cousine, le faisan commun a connu une année 2015 très moyenne en terme de reproduction.

Cela a conduit les unités de gestion à la prudence dans leurs prélèvements.

Les premiers comptages réalisés ce printemps révèlent une progression de l'ordre de 10% du nombre des coqs chanteurs. Cette tendance reste à confirmer à l'issue de la période de référencement.

Mais si elle se confirme, c'est une juste récompense pour les territoires engagés dans la gestion de l'espèce.

Troisième espèce emblématique de petit gibier du département le lièvre d'Europe est géré depuis 4 ans par un plan de gestion départementale.

Cette gestion s'appuie sur la mise en place d'indices kilométriques d'abondance sur l'ensemble des communes du département.

La mise en place de ce suivi nécessite l'implication de nombreux bénévoles.

Ce sont au total plus de 54 circuits représentant 1821 km qui ont été prospectés deux à trois fois sur les mois de janvier et février.

L'indice moyen départemental diminue cette année de 10% en moyenne à 12.7 lièvres au kilomètre pour le niveau 2 et 11.3 lièvres au kilomètre pour le niveau 1.

Là encore les conditions climatiques de l'été dernier avec de fortes chaleurs et une sécheresse prolongée ont eues un impact direct sur la mortalité des levrauts.

De fortes variations de l'indice kilométrique persistent entre unité de gestion.

Localement de belles progressions sont constatées. C'est notamment le cas de l'unité de gestion d'Anet qui a mis en place une grille d'attribution.

Le retour d'expérience des 4 dernières années tend à démontrer qu'un niveau d'attribution de 5 lièvres/100 ha est un niveau d'équilibre pour des indices kilométriques de 15 à 20 lièvres au km.

Les unités de gestion concernées par ces niveaux d'indice doivent donc ajuster leur niveau de prélèvement si elles souhaitent voir progresser leurs populations.

Plusieurs cas de mortalités liées à des problèmes sanitaires nous ont été remontés et peuvent expliquer des baisses ponctuelles de population.

Depuis l'an dernier, la fédération participe au réseau national « lièvre d'Europe » mis en place par l'ONCFS sur le suivi de population sur le secteur de d'Ozoir le Breuil, Villamblain et Prénouvellon.

Ce suivi est réalisé en collaboration avec les fédérations du Loiret et du Loir-et-Cher.

Le réseau national de suivi du lièvre s'est donné pour objectif d'étudier la relation entre la dynamique de population et différents facteurs extérieurs comme la météo et le milieu.

La fédération souhaite au travers de ce réseau optimiser la gestion de l'espèce sur l'ensemble des unités de gestion du département.

Pour terminer ce tour d'horizon de la gestion des espèces de petit gibier, quelques nouvelles de la Bécasse des bois.

8506 chasseurs du département ont chassé la mordorée l'an dernier.

Ils ont prélevé un peu plus de 3000 Bécasses représentant une moyenne de 3.2 bécasses par chasseur ayant prélevé au moins un oiseau et 0.4 bécasse par chasseur ayant chassé l'espèce.

Malheureusement le système actuel de déclaration et d'enregistrement ne nous permet pas de quantifier les prélèvements réalisés sur le département.

L'essentiel des prélèvements de Bécasse des bois a lieu sur le mois de novembre et décembre avec un pic de prélèvement au cours de la 2^{ème} quinzaine de novembre.

Le Prélèvement Maximum Autorisé mis en place au niveau national impose la tenue d'un carnet de prélèvement pour les chasseurs désireux de chasser l'espèce.

Ce carnet est délivré gratuitement par la fédération mais nécessite, pour l'obtenir, d'avoir retourné le carnet de l'année précédente avant le 1^{er} juin.

Le développement du petit gibier est étroitement lié au 4^{ème} enjeu du schéma départemental qui concerne la lutte contre la prédation et la déprédation.

En 2015, la fédération des chasseurs a préparé et négocié le classement des espèces nuisible du groupe 2 c'est-à-dire les espèces classées pour trois ans par arrêté ministériel après présentation d'un dossier de demande de classement du département.

Les espèces concernées sont la belette, la martre, la fouine, le putois, le renard, le corbeau freux, la corneille noire, la pie, le geai et l'étourneau sansonnet.

Pour chacune des espèces la fédération a présenté un dossier justifiant de la présence de l'espèce sur le département, de l'évolution de sa démographie et des nuisances qu'elle pouvait occasionner ou qu'elle occasionne.

La fédération a demandé le classement de la fouine, du renard, du corbeau freux, de la corneille noire et de la pie bavarde.

Malgré l'avis favorable du préfet la ministre n'a pas retenu la pie et a classé nuisibles les 4 autres espèces.

Comme chaque année, j'attire votre attention sur l'évolution de ce dossier. Il nous faut désormais faire la preuve de l'existence de ces espèces sur le département, du développement démographique de leur population et de leur nuisibilité. Et tout cela sur l'ensemble des trois années du classement des espèces.

Avec le bilan général des prélèvements nous avons de nouveaux éléments à exploiter concernant les prélèvements par la chasse qui viendront s'ajouter à ceux des piégeurs ou des louvetiers.

Mais il nous faut aussi obtenir suffisamment de déclarations de dommages ou de nuisances afin que l'impact de ces espèces puisse justifier de leur classement.

Je vous rappelle donc la nécessité de retourner auprès des instances agricoles ou de la fédération des chasseurs les déclarations de nuisance.

Sans données objectives et sans justifications nous n'obtiendrons plus le classement de certaines espèces.

Il en va alors de nos efforts sur la gestion du petit gibier.

Je souhaite au nom de la fédération des chasseurs et au nom de tous les territoires qui font appel à eux remercier les piégeurs, les équipages de vénerie sous terre et les lieutenants de louveterie qui contribuent, bénévolement, à la régulation de ces espèces nuisibles.

Qu'ils soient ici remerciés pour leur dévouement.

Pour clore ce rapport d'activité il me reste à vous dire quelques mots sur le 5^{ème} et dernier enjeu de notre schéma.

Cet enjeu concerne la communication et l'information des chasseurs et des non chasseurs.

C'est un enjeu fondamental au travers duquel la fédération des chasseurs souhaite réaffirmer le rôle des chasseurs dans la gestion des territoires et de la biodiversité mais également réaffirmer le rôle de la chasse dans le maintien d'une ruralité active et dynamique.

La communication et l'information à destination des chasseurs s'appuie sur le site internet de la fédération, sur le site intranet dédié aux adhérents gestionnaires de territoire et sur notre revue fédérale la Chasse en Eure-et-Loir.

L'objectif de la fédération est de multiplier les outils de communication afin de diffuser au mieux et au plus vite l'information vers les chasseurs.

La dématérialisation des documents et la saisie par internet est une réelle simplification pour tous les chasseurs.

Pour amplifier son audience, la fédération a fait le choix d'être présente sur les réseaux sociaux via sa page Facebook et son compte Twitter.

Ces réseaux sociaux nous permettent d'accroître notre audience auprès de du grand public et des jeunes.

Plus de 1650 personnes suivent au quotidien notre actualité et certains de nos postes ont dépassés les 10 000 vues ! preuve de l'intérêt de ces réseaux.

En aout dernier, la fédération a organisé la traditionnelle fête de la chasse et de la nature à Chenonville.

Ce fut une belle réussite avec un record de participations.

La fédération des chasseurs remercie l'ensemble des associations qui ont participé à cet évènement et en particulier l'association des chasseurs de grand gibier pour l'organisation remarquable et millimétrée de l'exposition de trophées et l'association des gardes particuliers pour leur aide précieuse pour la régulation des flux incessants de voitures sur les parkings.

Merci à toutes et tous et rendez-vous en 2017 !

Depuis deux ans la fédération étend ses actions de communication vers le grand public en organisant des sorties découvertes sur le suivi des populations de lièvres.

La nuit du lièvre permet de présenter au grand public les missions de la fédération en matière de gestion de la faune sauvage en les conviant à réaliser un comptage de nuit.

Ce safari nocturne est également l'occasion de présenter à nos invités d'un soir la diversité des espèces présente dans nos plaines de Beauce.

Cette nuit du lièvre rencontre un tel succès que nous devons prévoir d'accroître l'an prochain nos capacités d'accueil et de déplacement.

Depuis 2012, le législateur a confié aux fédérations des chasseurs une nouvelle mission de service public dédiée à l'éducation au développement durable en matière de connaissance et de préservation de la faune sauvage et de ses habitats.

Dans le cadre de cette mission la fédération intervient auprès des écoles, collèges et lycées du département pour présenter la diversité de la faune sauvage locale, la biologie des espèces et leurs interactions avec leurs milieux de vie.

Au cours des 12 derniers mois, la fédération est intervenue auprès de 400 élèves.

Ces interventions se déroulent en classe ou sur le site de Chenonville et sont axées sur la présentation de la faune sauvage locale.

Pour compléter ses interventions en salle, la fédération a créé un parcours pédagogique sur le domaine de Chenonville.

Ce parcours permet aux visiteurs de découvrir la faune sauvage Eurélienne au travers de panneaux didactiques, des bornes sonores ou des jeux de découverte.

Avec la création de ce parcours pédagogique, le domaine de Chenonville est désormais aménagé pour accueillir tous les publics désireux de s'informer sur la chasse et la faune sauvage eurélienne.

Voilà retracé les 12 mois d'activités de la fédération des chasseurs, je tiens à remercier l'ensemble des administrateurs et les équipes technique et administrative de la fédération pour le travail qu'ils ont accompli au service des intérêts de la chasse.

Mes derniers remerciements seront pour vous amis chasseurs qui, au quotidien, œuvrez pour une gestion durable de la chasse.

Je vous remercie

Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir
Assemblée générale du 23 avril 2016
Présentation des comptes fédéraux clos au 30 juin 2015

1- Compte général 2014-2015 :

Charges d'exploitation	Réalisé 2014-2015	Réalisé 2013-2014
Subventions et indemnisations	513 845 €	651 070 €
Charges de fonctionnement	736 164 €	771 453 €
Charges de personnel	690 703 €	748 278 €
Impôts	4 956 €	9 533 €
Dotations aux amortissements et provisions	306 959 €	213 032 €
Total des charges d'exploitation	2 252 627 €	2 393 366 €
Produits d'exploitation	Réalisé 2014-2015	Réalisé 2013-2014
Cotisations et ventes	1 048 467 €	975 948 €
Validation des permis	1 227 591 €	1 250 493 €
Subventions d'exploitation	15 100 €	15 096 €
Transferts de charges et autres produits	141 862 €	169 149 €
Total des produits d'exploitation	2 433 020 €	2 410 686 €
Total des charges d'exploitation	2 252 627 €	2 393 366 €
Résultat d'exploitation	180 393 €	17 320 €
Produits financiers et exceptionnels	142 268 €	126 330 €
Charges financières et exceptionnelles	32 509 €	22 034 €
Impôt sur résultat	49 €	- €
Résultat net	290 103 €	121 616 €

2- Bilan du compte général 2014-2015 :

	30 Juin 2015	30 Juin 2014
Immobilisations brutes	3 067 571 €	3 045 371 €
Amortissements	1 239 041 €	1 065 259 €
Immobilisations nettes	1 828 530 €	1 980 112 €
Stocks	33 553 €	34 376 €
Charges constatées d'avance	67 741 €	77 383 €
Autres créances	21 960 €	6 707 €
Valeurs mobilières de placement	3 300 000 €	3 800 000 €
Trésorerie	1 685 433 €	726 746 €
Caisse	318 €	-
Actif circulant	5 109 005 €	4 645 212 €
Total général ACTIF	6 937 535 €	6 625 324 €

	30 Juin 2015	30 Juin 2014
Réserve légale	3 245 831 €	2 972 633 €
Réserves réglementées	1 828 530 €	1 980 112 €
Résultat de l'exercice	290 103 €	121 616 €
Provisions pour risques et charges	261 865 €	152 395 €
Emprunt	655 873 €	729 254 €
Fournisseurs	140 863 €	165 774 €
Autres dettes	321 040 €	350 775 €
Produits constatés d'avance	193 431 €	152 765 €
Totaux	6 937 535 €	6 625 324 €

3- Compte « dégâts » 2014-2015:

Charges d'exploitation	Réalisé 2014-2015	Réalisé 2013-2014
Indemnisation des dégâts	282 446 €	400 232 €
Prévention	30 999 €	31 033 €
Achats (bracelets, gilets fluo, miradors etc.)	35 959 €	39 609 €
Charges de personnel	113 247 €	121 520 €
Charges de fonctionnement	102 268 €	105 028 €
Amortissement et provisions	148 213 €	44 125 €
Total des charges d'exploitation	713 132 €	741 547 €

Produits d'exploitation	Réalisé 2014-2015	Réalisé 2013-2014
Participation des chasseurs (timbre grand gibier et bracelets)	774 992 €	696 679 €
Ventes de marchandises	49 272 €	41 393 €
quote-part timbre national	45 033 €	49 237 €
Reprise sur provisions	22 800 €	35 547 €
Total des produits d'exploitation	892 097 €	822 856 €
Résultat financier et exceptionnel	15 921 €	16 042 €
Total des charges d'exploitation	713 132 €	741 547 €
Résultat net	194 887 €	97 351 €

4- Bilan du compte « dégâts » 2014-2015 :

	30 Juin 2015	30 Juin 2014
Immobilisations corporelles nettes	19 920 €	27 415 €
Stocks	10 930 €	5 229 €
Clients et avance fournisseurs	2 893 €	87 €
Charges constatées d'avance	21 722 €	19 673 €
Trésorerie	300 597 €	264 459 €
Totaux	356 062 €	316 864 €

	30 Juin 2015	30 Juin 2014
Réserve de gestion	- 413 889 €	- 511 240 €
Résultat de l'exercice	194 887 €	97 351 €
Fournisseurs	29 626 €	24 711 €
Autres dettes	287 332 €	582 657 €
Produits constatés d'avance	130 823 €	100 586 €
Provisions pour risques et charges	127 284 €	22 799 €
Totaux	356 063 €	316 864 €

Fédération des chasseurs d'Eure-et-Loir
Assemblée générale du 23 avril 2016
Budgets prévisionnels pour la campagne 2016-2017 :

1- Compte « dégâts » :

Charges d'exploitation	Budget 2016-2017	Réalisé 2014-2015
Indemnisation des dégâts	406 000 €	282 446 €
Prévention	40 000 €	30 999 €
Achats (bracelets, gilets fluo, miradors etc.)	50 000 €	35 959 €
Charges de personnel	118 900 €	113 247 €
Charges de fonctionnement	121 000 €	102 268 €
Amortissement et provisions	42 500 €	148 213 €
Total des charges d'exploitation	778 400 €	713 132 €
Produits d'exploitation	Budget 2016-2017	Réalisé 2014-2015
Participation des chasseurs (timbre grand gibier et bracelets)	671 000 €	774 992 €
Ventes de marchandises	55 200 €	49 272 €
Quote-part timbre national	43 000 €	45 033 €
Reprise sur provisions	25 000 €	22 800 €
Produits financiers	4 000 €	15 921 €
Total des produits d'exploitation	798 200 €	908 018 €
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>778 400 €</i>	<i>713 132 €</i>
Résultat d'exploitation	19 800 €	194 887 €

2- Compte général :

Charges d'exploitation	Budget 2016-2017	Réalisé 2014-2015
Subventions et indemnisations	701 000 €	513 845 €
Charges de fonctionnement	729 853 €	736 164 €
Charges de personnel	716 040 €	690 703 €
Impôts	6 000 €	4 956 €
Dotation aux amortissements et provisions	168 000 €	306 959 €
Total des charges d'exploitation	2 320 893 €	2 252 627 €
Produits d'exploitation	Budget 2016-2017	Réalisé 2014-2015
Cotisations et ventes	946 000 €	1 048 467 €
Validations de permis	1 145 000 €	1 227 591 €
Subvention d'exploitation	15 000 €	15 100 €
Autres produits et transfert de charges	141 890 €	141 862 €
Total des produits d'exploitation	2 247 890 €	2 433 020 €
<i>Total des charges d'exploitation</i>	<i>2 320 893 €</i>	<i>2 252 627 €</i>
Résultat d'exploitation	- 73 003 €	180 393 €
Produits financiers et exceptionnels	70 000 €	142 268 €
Charges financières et exceptionnelles	- €	32 558 €
Résultat net	- 3 003 €	290 103 €

Fédération des chasseurs d'Eure et Loir
Assemblée générale du 23 avril 2016
Rapport moral du président Jean Paul Moktar

Au terme de cette assemblée générale, vous pouvez constater que la fédération des chasseurs œuvre sur tous les fronts.

De la gestion des espèces, à l'aménagement des milieux en passant par l'éducation à l'environnement et la communication, les chantiers fédéraux sont multiples et essentiels à la pérennité de la chasse.

Comme chaque année, la présentation de mon rapport moral est un casse-tête tant il y a de sujets à aborder et de dossiers à défendre.

Mais au terme du marathon que représente notre assemblée générale, je me dois d'aller à l'essentiel. Certains regretteront que je n'ai pas abordé tel ou tel sujet sachez que je reste, avec mes collègues administrateurs, à votre écoute et près à vous rencontrer.

L'essentiel des missions de la fédération sont au cœur de la 2^{ème} version du schéma départemental de gestion cynégétique qui entrera en vigueur au 1^{er} juillet de cette année.

Cette deuxième version maintient les cinq enjeux arrêtés en 2009 pour la chasse et les chasseurs d'Eure-et-Loir et conserve plus de 75% des objectifs et des actions.

Malgré cette reconduction des 3/4 des actions, cette deuxième version aura nécessité près d'un an de discussion avec nos partenaires agriculteurs, forestiers et propriétaires privés sous l'égide de la DDT et l'arbitrage de la préfecture.

Le schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par le préfet en octobre 2015 n'est pas vraiment celui dont on rêvait.

Il est le fruit de cette longue et parfois âpre négociation qui a conduit l'ensemble des partenaires à faire des compromis et des concessions.

Je tiens ici à remercier nos partenaires pour le temps qu'ils ont consacré à la négociation et en particulier la profession agricole.

A travers cette deuxième version du schéma départemental de gestion cynégétique nos missions de service publics sont préservées et renforcées en matière d'éducation à l'environnement.

La fédération des chasseurs se félicite de cet accord qui trace notre feuille de route pour les six années à venir.

Le conseil d'administration a souhaité avant tout que ce nouveau schéma permette de simplifier la vie des chasseurs tout en maintenant nos actions de gestion sur l'ensemble des espèces phares du département.

Je ne vais pas vous faire une présentation détaillée du nouveau schéma mais je tiens juste à rappeler ici les nouveautés, les changements qui s'opéreront à partir du 1^{er} juillet 2016.

La première nouveauté concerne la gestion administrative des plans de chasse et des plans de gestion.

Finis l'envoi des multiples formulaires, tous les territoires n'ont plus qu'un unique document à renvoyer à la fédération pour effectuer leur demande de plan de chasse ou de plan de gestion pour le grand et le petit gibier.

Ce document unique est également accompagné d'un bilan complet des prélèvements effectués par chaque territoire.

Ce document est également disponible à la saisie dans votre espace adhérent.

Ce bilan va nous permettre de mieux apprécier les niveaux de prélèvements effectués par la chasse sur l'ensemble des espèces chassables.

Ce seront autant de données précieuses qui nous permettront d'évaluer l'évolution démographique de certaines espèces.

Cette simplification administrative est unanimement saluée par les territoires.

Mais j'attire l'attention des responsables de territoire sur la nécessité de remplir et de nous renvoyer le bilan des prélèvements.

Il n'est pas trop tard et si certains veulent compléter leur bilan merci de vous rapprocher de vos techniciens de secteur.

Deuxième changement et deuxième nouveauté dans cette deuxième édition du schéma départemental de gestion cynégétique, la mise en place de bracelet de remplacement ou plutôt devrais-je dire de secours pour les attributions de cervidés.

Chaque année, les agents de l'ONCFS interviennent auprès de territoire pour des dépassements involontaires de plan de chasse ou pour des erreurs de tir. Avec le bracelet de secours, ces procédures n'auront plus lieu.

Mais attention ces bracelets de secours ne sont pas non plus des autorisations de dépassement de plan de chasse ou des autorisations à prélever n'importe quel animal.

La procédure d'utilisation est stricte et soumise à l'accord préalable de l'ONCFS.

La demande de ce bracelet est obligatoire et doit se faire en même temps que la demande de plan de chasse grand gibier.

Chaque territoire ne pourra disposer que d'un bracelet de secours par espèce.

L'utilisation du bracelet de secours entraînera, pour l'année suivante, une réduction de l'attribution du plan de chasse de l'espèce correspondant à l'animal prélevé par erreur.

Le bracelet de secours pour le chevreuil pourra être utilisé sur un animal de l'espèce chevreuil mâle ou femelle d'âge indifférent.

Le bracelet de secours pour le cerf pourra être utilisé sur un animal de cette espèce quels que soient son sexe et son âge à l'exception des cerfs mâles catégorisés C2 et portant plus de 12 cors si l'attributaire du plan de chasse ne possède qu'un bracelet C1 le jour de l'incident.

Voilà pour les détails techniques de mise en œuvre de ces bracelets il me paraissait indispensable de bien préciser le cadre réglementaire de leur utilisation.

Passons aux autres changements du schéma.

Parmi les plus discutées figurent le changement opéré dans les conventions de protections des cultures agricoles contre les dégâts de grand gibier.

Les quatre conventions initialement négociées n'ont pas permis de responsabiliser les chasseurs et les agriculteurs sur cet enjeu de prévention. Chacun renvoyant à l'autre la responsabilité de la pose et de l'entretien.

Avec la convention unique tripartite chaque partie est responsabilisée sur la pose et l'entretien de la clôture de prévention.

Cette convention s'appliquera dès lors que deux des trois parties l'auront demandé.

En cas de refus d'une des parties les pénalités prévues par le code de l'environnement s'appliqueront.

Cette convention sera effective dès le 1^{er} juillet sur les zones sensibles du département.

Pour terminer ce tour d'horizon des nouveautés du prochain schéma départemental de gestion cynégétique quelques mots du dossier qui a suscité le plus de discussion et de négociations : la gestion du faisan commun.

Je vois à la tête de certains de nos invités quelques sourcils interrogateurs.

Aussi étrange que cela puisse paraître la gestion du faisan commun n'est pas un long fleuve tranquille en Eure-et-Loir.

Pourtant notre département est le leader national sur la gestion, à l'état naturel, de cette espèce. Ce qui nous vaut la visite de nombreuses fédérations de chasseurs voulant s'inspirer de nos actions.

C'est une belle réussite pour la chasse mais nous avons du mal à convaincre nos partenaires locaux sur le bienfondé de cette gestion.

Je ne vais pas reprendre ici toutes les phases de la négociation mais notre objectif était de débloquer la situation engendrée par le premier schéma.

Car durant les 6 dernières années AUCUNE action n'a pu être mise en œuvre pour la gestion de l'espèce.

L'accord obtenu est un compromis entre les positions de la fédération et celles de nos partenaires. Certains y verront le verre à moitié vide et d'autres le verre à moitié plein.

Pour ma part je constate que nous sommes parvenus à un consensus et que la situation est peut-être débloquée.

Le faisan commun sera donc géré par un plan de gestion ce qui signifie que la gestion de l'espèce dépend directement de la fédération ce qui permettra plus de souplesse et de réactivité.

L'accord passé conserve l'existant et maintient la gestion de l'espèce en l'état sur les secteurs actuellement en plan de chasse.

Pour le reste du département, le plan de gestion prévoit l'organisation d'une consultation des territoires sur chaque commune pour déterminer leur volonté ou non de gérer l'espèce.

Cette consultation se fera progressivement sur les communes du département et nous espérons que les 6 années du schéma nous permettront de consulter l'ensemble des communes.

La décision sur la mise en œuvre, ou pas, de mesures de gestion se fera à la majorité des surfaces plus un hectare.

Si la majorité des territoires sont opposés à la gestion de l'espèce aucune action ne sera mise en œuvre.

A l'inverse, s'ils sont majoritairement favorables à la gestion de l'espèce alors les territoires de la commune choisiront le type d'actions à mener.

Ces actions pourront aller de la méthode classique (lâcher de faisandeaux avec fermeture de la chasse de l'espèce), aux lâchers d'oiseaux ponchotés ou au non tir de la poule.

Le non-tir de la poule a été adopté avec succès par de nombreux départements.

L'accord passé conserve les investissements et les efforts réalisés par les territoires depuis de longues années pour la gestion de cette espèce et permet à chaque territoire de s'exprimer démocratiquement sur sa volonté de s'engager ou pas dans la gestion de l'espèce.

Voilà donc résumées les négociations et les nouveautés liées à la validation de ce deuxième schéma de gestion cynégétique.

La feuille de route de la fédération des chasseurs est ainsi tracée.

Pour la saison 2016/2017 plusieurs dossiers vont particulièrement mobiliser la fédération.

Le premier concerne la gestion du grand gibier et la prévention des dégâts.

Des augmentations significatives du plan de chasse cerf ont été actées depuis trois ans.

L'indice kilométrique départemental ne progresse plus.

C'est un premier résultat, mais le niveau de population reste élevé sur le secteur de Senonches.

Il faut donc poursuivre nos efforts.

La fédération des chasseurs consciente des difficultés rencontrées par les territoires de ce secteur pour réaliser leur plan de chasse souhaite le maintien du niveau actuel du plan de chasse en accentuant les efforts pour accroître le taux de réalisation.

La DDT n'est pas de cet avis et souhaite une nouvelle augmentation du plan de chasse.

Je n'ai pas réussi à convaincre l'administration du bienfondé de la position fédérale et je le regrette.

Je continuerai à défendre l'idée d'un niveau de plan de chasse équivalent ou légèrement supérieur mais restant dans des proportions permettant sa réalisation.

Il faut accroître nos efforts sur le taux de réalisation qui est le seul levier permettant d'abaisser le niveau de la population.

Je rappelle que les territoires du secteur ont tous pris leur responsabilité en accroissant leurs prélèvements et je les en remercie.

Je m'élèverai donc contre toute tentative de sanction envers ces territoires.

Je rappelle aussi que l'agrainage tel qu'il est prévu dans notre schéma et tel qu'il doit être contrôlé par l'ONCFS est un moyen de prévention des dégâts.

Toute tentative de le supprimer, même ponctuellement, aurait alors pour conséquence un accroissement significatif des dégâts dans le secteur.

La fédération et les chasseurs n'assumeront pas la charge financière supplémentaire liée à une telle décision.

Une centaine de biches supplémentaires ont été tuées cette année, portant le niveau de prélèvements sur les femelles à plus de 250 auxquels se rajoutent un prélèvement équivalent de faons dont statistiquement 50% sont des femelles.

Cette augmentation des prélèvements sur les biches ne peut qu'induire une baisse du niveau de la population.

La situation dans le Senonchois est en passe de se régler et tous les territoires du secteur sont conscients de l'enjeu.

Laissons le temps au temps et poursuivons nos efforts dans le même état d'esprit fin d'avoir des actions concertées et correctement ciblées.

Concernant le sanglier le niveau des prélèvements par la chasse n'a jamais été aussi important.

Les chasseurs du département s'en réjouissent et moi avec eux mais nous devons rester vigilants.

La présence du sanglier dans la quasi-totalité du département nous oblige à rappeler que cette présence n'est pas souhaitable en Beauce. Par conséquent tout doit être mis en œuvre pour maîtriser ces populations dans le respect de l'éthique de la chasse.

Elle nous oblige également à mettre en place rapidement, dans chaque unité de gestion, des comités locaux paritaires entre agriculteurs et chasseurs.

Ces comités sont des lieux indispensables de discussion et de décisions pour prévenir et gérer les dégâts.

Je rappelle que la création de ces comités est prévue dans le schéma depuis sa première version. J'adresserai dans les jours qui viennent un courrier au président de la chambre d'agriculture afin qu'il désigne les représentants de la profession agricole qui siègeront dans ces comités.

Je vous rappelle que ces comités sont des lieux de rencontre et de concertation qui ont pour unique mission la gestion et la prévention des dégâts.

Et comme nous nous y sommes engagés au cours des discussions sur le schéma, ces comités n'ont pas l'obligation de s'engager dans aucune politique de gestion des prélèvements.

Après le grand gibier, quelques mots sur les dossiers petit gibier.

Le Conservatoire de la perdrix grise fait naturellement partie de nos priorités.

Après des débuts difficiles et des actes de vandalismes inqualifiables la fédération accentuera son appui auprès des deux sites de Bouville et d'Auneau.

Je relance devant vous un appel à candidature pour ouvrir de nouveaux centres d'accueil pour les perdrix du conservatoire et j'appelle de mes vœux l'engagement de nouveaux territoires dans cette opération de sauvegarde de la perdrix grise et de repeuplement.

Le plan de gestion lièvre rentre dans sa 5ème année d'existence.

Le fonctionnement des unités de gestion du niveau 1 n'apporte pas de commentaires.

Chacun a pris conscience de l'enjeu et de l'ampleur de ses responsabilités.

Pour le niveau 2, nous arrivons au bout des trois années de suivi par indice kilométrique d'abondance. L'an dernier les comités locaux ont établi leurs niveaux d'alerte.

Je n'ai pas encore connaissance de toutes les données par unité de gestion, mais si une unité de gestion actuellement en niveau 2 a atteint et dépassé son seuil d'alerte alors les modalités du plan de gestion devront s'appliquer et l'unité de gestion passer en niveau 1.

Cela est également valable pour les unités de gestion en niveau 1 qui peuvent passer en gestion libre, si l'ensemble des communes de ladite unité ont dépassé les seuils arrêtés.

J'espère surtout que dame nature nous donnera un coup de main et que nous pourrons compter sur une bonne année de reproduction tant pour la perdrix que pour le lièvre et le faisan.

Je remercie l'ensemble des territoires et des présidents de GIC pour leur implication et leur travail au quotidien en faveur de notre petit gibier de plaine.

Deux autres dossiers vont mobiliser la fédération en 2016 il s'agit de la future autoroute A 154 et des remboursements prévus sur l'ensemble du département.

Je remercie les services de l'état de nous avoir permis d'être un des interlocuteurs de la DREAL dans la mise en œuvre du projet de la future A 154.

Si la localisation et le nombre de passages et d'aménagements au nord de Chartres nous satisfont à une exception près, nous veillerons à ce qu'un effort soit réalisé au sud de Chartres car, dans le projet

actuel, la plaine de Beauce a littéralement été oubliée et sera, si rien n'est fait, coupée en deux par l'autoroute.

Il faut donc prévoir des passages aériens mixtes et des écoducs, sans oublier tous les aménagements venant compenser les pertes liées à la création de l'autoroute.

Sur ce dossier nous sommes sur la même longueur d'onde qu'Eure-et-Loir Nature et nous avons décidé de collaborer afin d'être mieux entendus.

Nous avons également convenu de nous concerter sur le dossier des remembrements.

Plusieurs sont en cours ou sont prévus sur l'ensemble du département.

Participer à l'ensemble des réunions est quasi impossible tant leur nombre est important.

Nous avons cosigné un courrier de demande de rendez-vous au conseil départemental pour discuter de cette politique et des enjeux qui nous paraissent prioritaires.

Nous attendons depuis deux mois la réponse du conseil départemental.

Trop souvent les décisions des comités de remembrement sont prises à huis clos sans que les personnes qualifiées que nous sommes puissions donner leur avis ou modifier le projet.

Nous le condamnons et souhaitons pleinement jouer notre rôle.

Nous ne sommes pas des idéologues de la pensée écologique mais nous estimons que le respect de certaines mesures et de certains éléments fixes du territoire sont indispensables et ne peuvent pas être compensés par des aménagements localisés en bout de parcelles.

Nous devons obtenir des engagements du conseil départemental concernant sa volonté de préserver voir de restaurer des corridors pour la faune sauvage.

Nous avons également sollicité à plusieurs reprises, le conseil départemental sur nos projets d'éducation à la nature.

J'ai appris il y a deux semaines que le conseil départemental a supprimé l'unique subvention que nous avions avec eux sur la gestion des espaces sensibles et la mise en place de notre parcours pédagogique.

J'ai sollicité dans un délai très court un certain nombre de conseillers départementaux et de responsables politiques pour m'indigner de cette décision.

Mon intervention a porté ses fruits puisque le président du conseil départemental s'est engagé, en séance publique, à nous recevoir et à revoir cette décision que les chasseurs du département ne comprennent pas.

Nous faisons exception en France !

L'Eure-et-Loir doit être le seul département à n'avoir aucun soutien de la part de son conseil départemental et du conseil régional pour la mise en œuvre de ses missions de service public.

Quasiment toutes les fédérations des chasseurs de France sont soutenues par leurs conseils départementaux quelle que soit leur appartenance politique.

La situation économique des collectivités départementales est difficile mais force est de constater que les arbitrages ont été rendus de façon différentes dans d'autres départements.

Le Pas-de-Calais a vu sa subvention évoluée de 50 000 € à 80 000 € cette année et sera portée à 130 000 € l'an prochain. Rappelons que nous n'avions que 15 000 €.

J'ai été reçu vendredi dernier par Bernard Puyenhet, vice-président de la commission développement des territoires, Christophe Perdereau, directeur général adjoint, en présence d'Alice Baudet et Francis Pecquenard, conseillers départementaux pour faire un point sur cette situation.

Ce rendez-vous nous a permis de sensibiliser le conseil départemental sur nos missions de service public et nos actions d'éducation à l'environnement.

L'éducation à l'environnement est l'affaire de tous et le conseil départemental s'est engagé à nous soutenir dans le développement de nos projets.

J'attends maintenant la concrétisation de cette rencontre par la reconduction de notre subvention et par un appui politique auprès du conseil régional.

Je profite de la présence de conseillers régionaux pour m'étonner du manque d'intérêt et de soutien de la région envers la chasse. Nous sommes là aussi ignorés par la collectivité régionale qui ne nous apporte ni soutien financier et ni appui politique dans la mise en œuvre de nos missions de services public.

La chasse est un des piliers de la ruralité.

En région Centre, elle représente 142 millions d'euros 1693 emplois équivalents temps plein portés à 3391 équivalents temps plein si on prend en compte le bénévolat.

Le chasseur de la région dépense en moyenne 2 469 € par an pour son loisir.

Alors oui la chasse pèse !

Elle pèse au niveau économique mais également et surtout au niveau social en maintenant un tissu rural dynamique.

Dans certaines communes la société communale de chasse est la dernière association active où se retrouvent et se côtoient toutes les catégories socio professionnelles.

Là est la richesse de la chasse !

Alors mesdames messieurs les élus, cette force vive de VOS territoires ruraux allez-vous l'abandonner ? ou la soutenir ?

Nous inaugurerons en juin prochain notre parcours pédagogique dédié aux milieux naturels d'Eure et Loir et à sa faune sauvage.

Ce sera l'occasion pour vous tous de constater l'engagement qui est le nôtre à la défense de notre patrimoine écologique et environnemental.

Voilà les chantiers et les enjeux qui attendent le nouveau conseil d'administration de la fédération.

Je soumettrai, début juillet, à mes collègues administrateurs ma candidature à la présidence de la fédération avec pour ambition de continuer à oeuvrer pour la reconnaissance des actions des chasseurs en faveur des milieux et de la biodiversité mais également au maintien d'une chasse populaire et diversifiée.

Pour conclure ce rapport moral je souhaite remercier au nom du conseil d'administration de la fédération, l'ensemble des personnes qui œuvrent au quotidien pour la chasse et son développement. Un grand merci, aux agents de l'ONCFS, de la DDT, de l'ONF, de la fédération, aux lieutenants de louveterie, aux piégeurs, aux gardes particuliers, aux estimateurs, aux associations spécialisées et à l'ensemble des chasseurs ici présents.

Je vous donne rendez-vous sur le stand de la fédération à la Fête de la chasse et de la nature de Maillebois le dimanche 28 août.

Je vous remercie pour votre attention.